



CHARTRE MJC TIR A L'ARC LA CÔTE SAINT-ANDRÉ



- 1) Sur le terrain de tir, les archers de tous niveaux doivent toujours tirer sur la même ligne de tir et toujours ensemble.
- 2) Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un avec ou sans flèche.
- 3) Ne jamais toucher un archer en position de tir. A ce propos seuls les archers à l'entraînement sont admis sur la ligne de tir, les spectateurs, parents ou amis sont au minimum 10 mètres en arrière.
- 4) Ne jamais tenir un arc horizontalement sur la ligne de tir, ni tirer de flèche verticalement.
- 5) Ne jamais tirer ou même armer à vide son arc, tant que les archers ne sont pas tous revenus de chercher leurs flèches et qu'ils aient rejoint la ligne de tir.
- 6) Ne jamais tirer avec un arc ou des flèches endommagés.
- 7) **Tout archer ayant tiré sa volée de flèches doit reculer de la ligne de tir, attendant l'autorisation collective d'aller récupérer ses flèches. Il ne doit jamais courir pour aller aux résultats ni à quelque moment que se soit sur l'aire de tir.**
- 8) Ne jamais passer devant une ligne d'archer de près ou de loin.
- 9) En allant chercher ses flèches en cible, faire attention aux flèches tombées sur le sol.
- 10) Ne jamais enlever ses flèches de la cible en même temps qu'un autre archer, s'assurer qu'il n'y a personne derrière soi avant de tirer sur ses flèches, et commencer par les plus éloignées du centre.
- 11) Aucun cri, ni altercation d'aucune sorte, ne peut être toléré sur le pas de tir.
- 12) **Après deux observations ou remontrances, une suspension d'une semaine, de tir et d'accès sur le terrain ou en salle, pourra être prononcée par un membre du bureau présent.**
- 13) **Tout manquement aux règles de sécurité citées plus haut, est considéré comme faute grave, avec pour sanction possible la suspension provisoire ou la radiation définitive. Le tir à l'arc étant un sport pratiqué avec une arme, et pour des raisons de sécurité, en cas de non-respect des consignes citées ci-dessus, l'archer pourra se voir radié temporairement, voir définitivement en cas de récidive.**
**LA SECURITE SUR LE TERRAIN SE DOIT D'ETRE RESPECTEE PAR TOUS.
N'HESITEZ DONC PAS A LE FAIRE REMARQUER..... MEME A VOS AINES !**
- 14) **Il ne sera pas permis aux enfants de quitter le gymnase avant l'arrivée de leurs parents, sauf autorisation écrite.**
- 15) L'initiation au tir à l'arc se fera de façon ludique, mais le tir à l'arc exige de la concentration, le bruit et toutes autres nuisances seront à éviter.
- 16) **Les portables seront ETEINTS PENDANT LA SEANCE.
Les jeux vidéo portables sont strictement INTERDITS.**
Recommandations vestimentaires :
Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste ;
Porter des chaussures de sport adaptées à la pratique sur un plateau sportif.
- 17) **La responsabilité de la section n'est pas engagée : en dehors des heures d'entraînement, ou en cas de perte ou de vol.**

La Côte Saint-André, le

Noms et signatures précédés de la mention « lu et approuvé »

L'archer

Le Responsable légal pour les mineurs

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Signature

Signature